

Communiqué pour les médias

Embargo : mardi 8 février à 16.30 heures

8 février 2011

Environnement

Adhésion du Valais au projet ACQWA

(IVS).- Le Conseil d'Etat a approuvé en novembre 2010 la participation du Valais à la réalisation du projet ACQWA. Financé par la Commission Européenne, ce projet vise à évaluer l'impact des changements climatiques sur la quantité et la qualité de l'eau. Le Valais accorde une attention prioritaire à l'approvisionnement en eau, à l'élimination des eaux usées et la conservation durable des ressources. Il a donc signé le 8 février 2011 un contrat de collaboration et d'échanges de données avec le projet ACQWA.

Le projet ACQWA (Assessing Climate impacts of the Quality and quantity of Water) examine les changements des ressources en eau induits par le réchauffement climatique dans les régions de montagnes comme les Alpes, les Andes ou l'Himalaya. Il vise non seulement l'amélioration des connaissances scientifiques par une approche multidisciplinaire mais entend répondre aux attentes des décideurs politiques et économiques.

La diminution sensible de la neige et de la glace dans les décennies à venir se répercutera inévitablement sur les bassins hydrologiques, qui prennent naissance dans les régions de montagne.

Ce projet, étalé sur cinq ans (2008-2013), regroupe 35 équipes de recherche en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Sud. Il est réalisé sous la direction des professeurs Martin Beniston, coordinateur et climatologue à l'Université de Genève et Markus Stoffel, directeur du projet à l'Université de Genève et responsable du laboratoire de dendrogéomorphologie à l'Université de Bern.

Le projet ACQWA s'articule autour de deux volets scientifiques : le premier concerne la simulation des effets climatiques sur les précipitations, le comportement de la neige et des glaciers, et la réaction des cours d'eau et de la nappe phréatique. Le deuxième concerne les impacts collatéraux des changements hydrologiques sur l'environnement et les écosystèmes naturels.

En signant un contrat de collaboration et d'échanges de données avec le projet ACQWA, le Conseil d'Etat tient ses engagements par rapport à l'Agenda 21. Notamment en ce qui concerne la gestion rigoureuse des ressources de manière, à assurer, avec les communes, une qualité irréprochable de l'eau potable, à garantir et promouvoir l'approvisionnement en énergie.

**Personne de contact : Charly Wuilloud, Service des forêts et du paysage,
Section dangers naturels - 079/ 628 81 05**

Agenda 21, engagement 6 : Maintenir et améliorer les ressources vitales